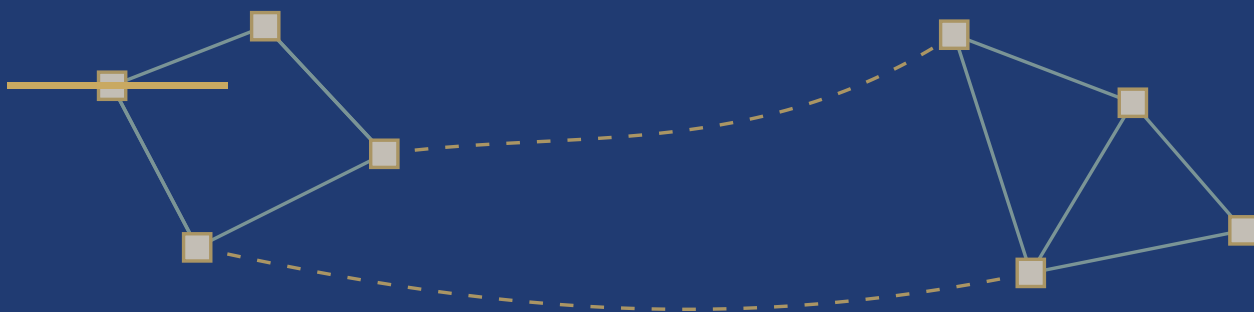




Gérer son patrimoine entre la France et le Canada

Avant une décision importante, relie les éléments de ton patrimoine, identifie ce qui dépend des règles des deux pays et prépare les vérifications nécessaires avant d'agir.

Prénom :

Lieu de vie principal aujourd'hui :

Date de réalisation :

ROADMAP PREMIUM

Ce que cette Roadmap va t'aider à faire

En 60 à 90 minutes, tu vas :

- identifier précisément la décision ou l'obligation qui t'amène aujourd'hui — ton déclencheur ;
- reconstituer les faits datés de ta situation entre la France et le Canada ;
- cartographier ce que tu détiens, avec qui, où et pour quel rôle ;
- repérer les flux, les repères documentés et ce qui reste à retrouver ;
- identifier les dépendances entre les différents éléments de ton patrimoine ;
- préparer la décision ou l'obligation concernée, sans la trancher ;
- construire tes trois prochaines vérifications concrètes.

Ce que tu sauras à la fin

Cette Roadmap ne te dira pas s'il faut conserver, vendre, fermer, transférer, transmettre ou déclarer.

Elle t'aidera à déterminer :

- quels éléments figurent dans tes documents dans chaque pays, et au nom de qui ils sont détenus ;
- quels éléments doivent être examinés ensemble ;
- quels sujets peuvent dépendre de ta résidence fiscale ;
- quelles informations, valeurs de référence et documents te manquent encore ;
- auprès de quelles institutions ou de quels professionnels les obtenir ;
- quelles catégories doivent être confirmées, et par quel interlocuteur ;
- ce qui mérite d'être examiné maintenant et ce qui peut attendre.

• LA RÈGLE À GARDER EN TÊTE

Un actif peut être examiné séparément. Une décision patrimoniale se prépare avec les éléments qui lui sont liés.

Cette Roadmap organise ta compréhension et ton ordre de travail. Elle ne remplace pas un avis fiscal, juridique, comptable ou financier personnalisé.

ROADMAP PREMIUM

Avant → Après

■ AVANT

Je détiens des comptes, des biens, des placements ou des droits dans les deux pays, et une décision — ou une obligation — se profile.

Je ne sais pas toujours :

- quels éléments doivent être examinés ensemble ;
- quels faits ou quelles dates peuvent modifier les vérifications à mener ;
- quels documents seront nécessaires ;
- ni par quel sujet commencer.

► APRÈS

J'ai reconstitué mes faits datés et cartographié mon patrimoine des deux côtés.

Pour la décision ou l'obligation qui m'amène, j'ai identifié :

- les éléments concernés et leurs titulaires documentés ;
- les dépendances entre eux ;
- les faits ou dates qui peuvent modifier les vérifications ;
- les catégories à faire confirmer ;
- l'interlocuteur approprié ;
- et ma prochaine vérification concrète.

L'objectif n'est pas de prendre toutes les décisions aujourd'hui. Il est de savoir comment les préparer correctement.

• POURQUOI CE SUJET DEMANDE PLUS DE PRUDENCE

Un patrimoine réparti entre deux pays met en présence deux systèmes, deux administrations et parfois une convention entre les deux. Une même opération peut soulever des vérifications différentes dans chacun des deux pays. C'est pour cela que cette Roadmap t'aide à *préparer* tes décisions plutôt qu'à les prendre à ta place.

ROADMAP PREMIUM

Comment utiliser cette Roadmap

Tout au long de ce document, tu croiseras quatre types de contenu.

■ REPÈRE FACTUEL

Une information générale vérifiée à la date indiquée. Elle peut comporter des conditions ou des exceptions, et varier selon le pays, la nature de l'élément ou la date concernée.

► ACTION PERSONNELLE

Une démarche préparatoire que tu peux engager toi-même : dresser un inventaire, retrouver un relevé, contacter une institution, noter une échéance.

▲ SIGNAL ORANGE

Une zone où aucune conclusion ne doit être tirée à partir de cette Roadmap. Le signal indique le sujet à documenter et à faire examiner.

• À GARDER EN TÊTE

Un principe de méthode, destiné à éviter une conclusion trop rapide.

La règle centrale de CashflowAttitude

La Roadmap t'aide à cartographier, relier, ordonner et préparer. **Elle ne décide jamais à ta place.**

La décision finale t'appartient, avec l'aide d'un professionnel autorisé lorsque ta situation le demande.

Ce que cette Roadmap n'est pas

- Elle ne constitue pas un avis fiscal, juridique, comptable ou financier personnalisé.
- Elle ne détermine pas ta résidence fiscale.
- Elle ne calcule aucun impôt et ne remplit aucune déclaration.
- Elle ne recommande pas de conserver, vendre, fermer, retirer, transférer ou déclarer un élément précis.
- Elle ne détermine pas la structure de détention adaptée à ta situation.
- Elle ne remplace pas une analyse professionnelle lorsqu'une décision dépend des règles de deux pays ou de plusieurs faits examinés ensemble.

Ce contenu est fourni à des fins éducatives et informatives. Les informations sensibles doivent être vérifiées au moment de la décision.

ROADMAP PREMIUM

Ton point de départ

▲ TON SUJET PRINCIPAL EST-IL LE DÉMÉNAGEMENT ?

Si ta préoccupation principale est de préparer une installation durable en France à une date définie, de maintenir tes accès ou d'organiser tes démarches avant et après ton départ, commence par la Roadmap **Préparer son retour en France**.

Si ton patrimoine doit rester réparti entre les deux pays et qu'une vente, un transfert, un retrait, une transmission ou une retraite approche, poursuis cette Roadmap.

Le déménagement crée le calendrier. La décision patrimoniale crée le parcours.

Ton point de départ

Cette page ne détermine ni ta résidence fiscale ni ce qu'il faut faire d'un élément. Elle situe simplement pourquoi ton patrimoine se trouve aujourd'hui réparti entre les deux pays.

1. Ta situation actuelle

Ton lieu de vie principal est aujourd'hui :

☐ au Canada ☐ en France ☐ partagé entre les deux pays ☐ en cours de changement ☐ difficile à définir pour le moment

Depuis quelle année vis-tu principalement dans ce pays ? _____

2. Ton foyer

Qui est concerné par cette organisation patrimoniale ?

☐ moi uniquement ☐ mon conjoint et moi ☐ notre foyer avec enfant(s) ☐ certains membres du foyer vivent dans un autre pays
☐ certains éléments concernent d'autres membres de la famille ☐ les titulaires de certains éléments doivent encore être confirmés à partir des documents

3. Pourquoi détiens-tu des éléments dans les deux pays ?

☐ épargne constituée avant mon départ ☐ bien immobilier conservé en France ☐ bien immobilier détenu au Canada ☐ revenus locatifs ☐ droits à retraite acquis dans les deux pays ☐ placements ou contrats financiers ☐ entreprise ou participation dans une société ☐ patrimoine familial ou succession ☐ comptes utilisés pour payer des dépenses dans chaque pays ☐ projet futur encore incertain ☐ autre : _____

4. Un événement particulier se prépare-t-il ?

☐ achat ou vente d'un bien ☐ mise en location ou changement d'usage ☐ transfert ou mouvement de fonds important ☐ changement d'emploi ou de revenus ☐ retour dans l'un des deux pays ☐ retraite ☐ mariage, séparation ou naissance ☐ donation ou succession ☐ création ou fermeture d'une entreprise ☐ aucun événement précis pour le moment

Date ou période éventuelle : _____

ROADMAP PREMIUM

Tes préoccupations et ton résultat attendu

Tes principales préoccupations

Quelles sont les trois questions qui te préoccupent le plus aujourd'hui ?

1. _____
2. _____
3. _____

Exemples : savoir exactement ce que je détiens dans chaque pays · comprendre quels éléments sont liés entre eux · identifier les revenus et dépenses associés à chaque élément · préparer une vente, une transmission ou un changement de situation · savoir quel professionnel contacter.

Ce que tu souhaites avoir clarifié

À la fin de cette Roadmap, j'aimerais surtout :

☐ avoir une vue d'ensemble de mon patrimoine France-Canada ☐ identifier les éléments qui doivent être examinés ensemble ☐ comprendre le rôle actuel de chaque élément ☐ repérer les informations et documents qui me manquent ☐ identifier les sujets nécessitant une validation professionnelle ☐ savoir ce qui mérite d'être examiné maintenant ☐ construire mes trois prochaines actions ☐ autre : _____

• À GARDER EN TÊTE

Il est normal que certaines questions ne soient pas résolues à la fin de la Roadmap.

Le résultat attendu n'est pas nécessairement une décision. Il peut être : une information confirmée · un document retrouvé · une question mieux formulée · un interlocuteur identifié · ou une validation professionnelle correctement préparée.

ORIENTATION

Quelle situation te concerne principalement ?

Tu n'as pas besoin d'examiner tout ton patrimoine ni de lire les cinq parcours. Identifie la décision ou l'obligation qui t'amène, complète ensuite le tronc commun, puis rends-toi uniquement au parcours correspondant.

A IMMOBILIER☐

Je prépare une décision concernant un bien immobilier en France.

B MOUVEMENT DE FONDS☐

Je vais déplacer ou recevoir une somme importante entre la France et le Canada.

C COMPTE OU CONTRAT☐

J'envisage de fermer, racheter ou transférer un compte ou un contrat français.

D TRANSMISSION☐

Je prépare une donation ou une succession entre les deux pays.

E RETRAITE☐

Je prépare ma retraite avec des droits ou des revenus dans les deux pays.

G JE NE SAIS PAS ENCORE☐

Je ne sais pas encore quelle situation prioriser. Commence par le tronc commun.

F OBLIGATION DÉCLARATIVE - PASSERELLE CANADA☐

Je veux comprendre si une obligation déclarative canadienne pourrait concerner mes avoirs français.

1 Le point que tu n'avais peut-être pas vu

Ta situation principale	Une dépendance qui peut changer les vérifications
Bien immobilier en France	Le fait que l'opération intervienne avant ou après un changement de résidence peut modifier les questions à faire confirmer.
Mouvement important de fonds	La personne qui reçoit l'argent n'est pas nécessairement celle qui en est juridiquement propriétaire.
Compte ou contrat français	Le pays où tu résides au moment de l'opération peut compter davantage que celui où tu résidais à l'ouverture.
Donation ou succession	La situation doit être documentée personne par personne et bien par bien, aux dates pertinentes.
Retraite dans les deux pays	Les droits ont été acquis dans un pays, mais leur versement peut devoir être examiné selon le pays de résidence au moment concerné.
Obligation déclarative canadienne	L'analyse peut dépendre des années concernées et du coût de référence des biens, pas uniquement de leur valeur actuelle.

Ces éléments ne donnent pas la réponse. Ils montrent pourquoi ta décision ne peut pas être examinée à partir du seul élément que tu avais en tête.

► COMMENT POURSUIVRE

Note ton parcours principal : _____

Complète maintenant le tronc commun. À la fin du tronc commun, rends-toi uniquement au parcours que tu viens d'identifier. Consulte un second parcours seulement si une deuxième décision distincte est réellement en préparation.

ROADMAP PREMIUM

La méthode en quatre étapes

Tu as repéré la décision, l'obligation potentielle ou la situation qui t'amène aujourd'hui à examiner ton patrimoine entre la France et le Canada.

Avant d'étudier l'élément qui semble directement concerné, cette Roadmap te fait passer par quatre étapes. Elles permettent de replacer ta question dans son contexte : les personnes concernées, les faits datés, les autres éléments qui en dépendent et le moment auquel la décision pourrait être prise.

1. Partir du déclencheur, pas de l'actif

Une décision immobilière, un mouvement de fonds, une opération sur un contrat, une transmission, la préparation de la retraite ou une interrogation déclarative peut être ton point de départ.

Tu gardes ce déclencheur comme fil conducteur, sans réduire immédiatement la situation à l'élément qui semble le plus visible.

À la fin de cette étape : j'ai identifié ce qui déclenche ma démarche, même si ma priorité reste encore à préciser, et je comprends que l'élément concerné n'est qu'une partie de la décision.

2. Établir la chronologie des faits

Avant d'analyser les conséquences possibles, tu rassembles les principaux faits datés de ta situation : arrivées, départs, acquisitions, ouvertures de comptes ou de contrats, changements professionnels, familiaux ou patrimoniaux.

À ce stade, la chronologie décrit ce qui s'est passé. Elle ne détermine pas ta résidence fiscale et ne t'attribue aucun statut.

À la fin de cette étape : j'ai construit une suite de faits datés sans chercher à en tirer moi-même une conclusion fiscale ou juridique.

3. Relier les éléments entre eux

Un actif fonctionne rarement seul.

Un bien immobilier peut être lié à un prêt, une assurance, des revenus, des dépenses et plusieurs titulaires. Une opération sur un compte ou un contrat peut aussi dépendre de son historique, de son bénéficiaire, de la personne au nom de laquelle les fonds sont détenus ou de la situation d'un autre membre du foyer.

Tu identifies ces relations avant d'examiner la décision.

À la fin de cette étape : je sais quels éléments, personnes et événements doivent être examinés ensemble.

4. Construire ton ordre de vérification

Tu identifies les faits et documents qui te manquent, les institutions à contacter, les points qui devront être confirmés auprès d'un professionnel, et ce qui peut attendre.

À la fin de cette étape : je sais quelle information obtenir en premier, auprès de qui, et quelle sera ma prochaine action.

• LA RÈGLE À GARDER EN TÊTE

Ce n'est pas seulement ce que tu détiens qui compte. C'est qui le détient, où, depuis quand, en lien avec quoi, et à quel moment la décision sera prise.

C'est cela, préparer ses décisions patrimoine par patrimoine.

ROADMAP PREMIUM

Tes grands jalons

Une décision patrimoniale entre deux pays se prépare mal à partir d'un souvenir approximatif. Avant de relier tes éléments, tu vas transformer ton parcours entre la France et le Canada en une suite de faits datés, situés et, autant que possible, documentés. Tu ne cherches pas encore à savoir ce que ces faits impliquent. Tu les poses, simplement, dans l'ordre où ils se sont produits.

- À GARDER EN TÊTE

Cette chronologie décrit des faits datés. Elle ne détermine pas ta résidence fiscale et ne permet pas de conclure qu'un changement de statut s'est produit à une date précise. Ce sont des faits à documenter, pas une conclusion à tirer.

Tes grands jalons

Note d'abord, sans détail, les quelques dates qui ont structuré ton parcours entre les deux pays.

Date ou période	Fait daté

Exemples de jalons : début d'un emploi · acquisition d'un bien · installation dans un logement · ouverture d'un contrat · arrivée ou départ d'un membre du foyer.

Ta chronologie détaillée

À partir de ces jalons, reporte dans le tableau ceux que tu souhaites documenter plus précisément. Ajoute ensuite les faits secondaires qui présentent un lien direct ou possible avec ton déclencheur. Tu n'as pas besoin de recopier un jalon pour lequel aucun lien n'est identifié à ce stade.

Date ou période	Personne concernée	Fait ou changement	Lieu du fait / pays de l'institution ou du bien	Preuve ou document	Lien avec mon déclencheur
				☐ disponible☐ à retrouver — nature :	☐ direct☐ possible☐ aucun lien identifié
				☐ disponible☐ à retrouver — nature :	☐ direct☐ possible☐ aucun lien identifié
				☐ disponible☐ à retrouver — nature :	☐ direct☐ possible☐ aucun lien identifié
				☐ disponible☐ à retrouver — nature :	☐ direct☐ possible☐ aucun lien identifié
				☐ disponible☐ à retrouver — nature :	☐ direct☐ possible☐ aucun lien identifié

Décris le fait en quelques mots. Ne note ici ni statut fiscal supposé, ni conséquence déduite.

Première lecture de ta chronologie

- Quels faits marqués « lien direct » apparaissent dans une période rapprochée ?
- Pour quels faits une preuve reste-t-elle à retrouver, et auprès de qui peux-tu l'obtenir ?
- Quels faits font intervenir plusieurs personnes ou des institutions situées dans les deux pays ?

La proximité de plusieurs faits dans le temps ne suffit pas à dater un changement de résidence ou de statut.

Transformation — Tu viens de passer d'un récit approximatif de ta vie entre deux pays à une suite de faits datés, documentés et vérifiables — sans leur attribuer encore de conclusion.

ROADMAP PREMIUM

Catégories à balayer

Tu as posé tes faits dans le temps. Tu vas maintenant poser tes éléments dans l'espace : qui détient quoi, où, et pour quel rôle. Cette carte ne cherche pas à expliquer comment fonctionne chaque compte ou contrat — d'autres ressources le font. Elle sert à voir, d'un coup d'œil, comment ton patrimoine est réparti entre les deux pays et entre les personnes concernées.

- À GARDER EN TÊTE

Cette carte recueille comment chaque élément est détenu, pas comment il fonctionne. Tu n'as pas besoin de connaître les règles d'un produit pour le placer ici — seulement de savoir quel titulaire figure sur les documents, dans quel pays et pour quel usage.

Élément / n°	Titulaire(s)	Pays du bien ou de l'institution	Devise(s) de référence	Rôle actuel	Élément lié — si déjà identifié
1 —					
2 —					
3 —					
4 —					
5 —					
6 —					
7 —					

« Rôle actuel » : à quoi cet élément sert-il réellement aujourd'hui pour toi ou ton foyer ? Exemples : logement, revenu, réserve, épargne à long terme, projet, dette ou élément conservé sans rôle encore défini.

« Devise(s) de référence » : indique uniquement la devise dans laquelle l'élément est libellé ou principalement suivi. N'effectue aucune conversion sur cette page.

« Élément lié » : indique un autre élément de ta carte lorsqu'un lien te paraît déjà évident. Tu approfondiras les dépendances plus loin. Il est normal de ne pas encore avoir identifié tous les liens. Tu peux aussi écrire « aucun lien identifié pour le moment ».

Catégories à balayer

France : comptes et livrets · assurance-vie · PEA / compte-titres · PER ou épargne-retraite · immobilier · parts de société · dettes.

Canada : comptes et liquidités · REER / CELI / CELIAPP / REEE · placements non enregistrés · immobilier · entreprise · dettes.

- TES COMPTES CANADIENS

Inscris-les dans cette carte comme les autres éléments. Le fonctionnement du CELI, du REER, du CELIAPP, du REEE et des autres enveloppes canadiennes est traité dans la Roadmap **Organiser son épargne au Canada**. Ici, tu notes seulement leur titulaire, leur rôle actuel et les liens déjà identifiés avec le reste de ton patrimoine.

Ce que ta carte fait apparaître

- Quels éléments sont détenus par plusieurs personnes, ou par une personne différente de celle qui les utilise ou les gère ?
- Quels éléments partagent déjà un lien évident et devront probablement être repris ensemble lors de l'analyse des dépendances ?
- Quels éléments liés à ton déclencheur se trouvent en France, et lesquels se trouvent au Canada ?

Transformation — Je ne dispose plus seulement d'une liste d'actifs. Je sais quel titulaire figure sur les documents de chaque élément, où il se trouve, dans quelle devise il est suivi, quel rôle il joue aujourd'hui et quels premiers liens sont déjà visibles.

ROADMAP PREMIUM

Ce que tes flux font apparaître

Tu as posé tes éléments. Certains produisent de l'argent, d'autres en consomment, et une partie de ces mouvements traverse une frontière. Cette page cartographie la **structure** de ces flux : qui verse, qui reçoit, dans quel pays, dans quelle devise et à quelle fréquence.

- À GARDER EN TÊTE

Cette page décrit tes flux, elle ne les optimise pas. Tu n'y notes aucun taux, aucun frais, aucun prestataire et aucun moment de conversion. Si un mouvement de fonds important a déjà eu lieu ou se prépare, tu le documenteras séparément dans la page consacrée à la traçabilité d'un mouvement de fonds.

N° élément	Nature du flux	Origine — personne ou compte + pays de l'institution	Destination — personne ou compte + pays de l'institution	Devise versée → devise reçue	Montant approx. et fréquence	Rôle du flux

Reprends les numéros de ta carte. Un ordre de grandeur suffit — n'effectue aucune conversion. Si un flux ne concerne aucun élément numéroté, laisse la première colonne vide.

Aide au recensement : loyer d'un bien · salaire ou honoraires · pension ou rente · remboursement de prêt · charges, taxes ou frais de gestion · versement récurrent à un proche · revenus de placement encaissés · flux ponctuel attendu.

Ce que tes flux font apparaître

- Quels flux traversent une frontière, et lesquels restent dans un seul pays ?
- Quels flux concernent un élément que tu as marqué « lien direct » avec ton déclencheur ?
- Quels flux font intervenir une personne qui n'est pas titulaire de l'élément concerné ?

Transformation — Je ne vois plus seulement ce que je détiens, mais ce qui circule — entre les personnes, entre les comptes et entre les deux pays.

ROADMAP PREMIUM

Ce qui est documenté, et ce qui ne l'est pas

Certaines vérifications à venir dépendront d'une valeur ou d'un coût **à une date précise**, et du document qui l'établit. Selon le sujet, c'est parfois le coût d'acquisition qui compte, parfois une valeur à une date donnée. Tu n'as pas à déterminer lequel ici : tu notes ce dont tu disposes, et ce qui te manque.

• À GARDER EN TÊTE

Tu ne calcules rien sur cette page et tu ne convertis aucune devise. Tu ne cherches pas non plus à estimer la valeur actuelle d'un élément. Note uniquement un coût, un solde ou une valeur figurant sur un document existant, avec sa date et sa devise. Ne cherche pas encore à déterminer lequel de ces repères devra être utilisé pour ta décision. Ce que tu ne peux pas documenter se note simplement « à retrouver ».

N° élément	Date indiquée sur le document	Repère figurant sur le document — nature et montant	Devise du document	Nature du document	Disponibilité
					☐ disponible ☐ à retrouver
					☐ disponible ☐ à retrouver
					☐ disponible ☐ à retrouver
					☐ disponible ☐ à retrouver
					☐ disponible ☐ à retrouver

Nature du repère, exemples : coût d'acquisition · solde indiqué · valeur de rachat · évaluation · montant figurant sur un acte.

Dates de référence fréquentes : acquisition d'un bien · ouverture d'un contrat ou d'un compte · dernier relevé reçu · dernière évaluation officielle · acte notarié.

Documents fréquents : acte d'achat · relevé annuel · avis de cotisation · attestation d'ouverture · contrat · acte notarié · relevé de prêt.

Ce qui est documenté, et ce qui ne l'est pas

- Pour quels éléments ne disposes-tu aujourd'hui d'aucune valeur ou d'aucun coût documenté ?
- Quels documents sont détenus par une autre personne, ou par une institution située dans l'autre pays — et demanderont donc plus de temps ?
- Quels documents anciens risquent d'être les plus difficiles à reconstituer ?

► TA PROCHAINE ACTION

Choisis un document marqué « à retrouver » qui pourrait demander du temps à obtenir, puis planifie sa récupération. Document :
_____ · Au près de : _____ · Avant le : _____

Transformation — Je sais quels éléments reposent sur un document que je possède, et lesquels reposent sur une information que je devrai retrouver.

ROADMAP PREMIUM

Zoom sur l'élément central de ton déclencheur

Parmi tous les éléments de ta carte, un — parfois deux — se trouve au cœur de la décision ou de l'obligation qui t'amène. Cette page l'examine plus en profondeur. Pas pour décider quoi que ce soit : pour faire apparaître ce que tu ne sais pas encore à son sujet.

Élément examiné (n° de ta carte) : _____

Pourquoi il est central dans ton déclencheur : _____

1. Ce que les documents indiquent sur sa détention

☐ un seul titulaire indiqué ☐ plusieurs titulaires indiqués ☐ détention par une société ou une autre structure ☐ titulaire encore à confirmer à partir des documents

Personnes qui interviennent autrement autour de cet élément

☐ un bénéficiaire est désigné ☐ une autre personne l'utilise ☐ une autre personne le gère ☐ une autre personne reçoit ou paie certains flux associés ☐ aucun autre intervenant identifié pour le moment

2. Ce qui l'entoure déjà

Éléments de ma carte qui lui sont liés (n°) : _____ Flux qui en dépendent : _____

Documents de référence disponibles : _____

3. Ce qui est vérifié — et ce qui reste à documenter

Ce qui est vérifié et documenté	Ce qui reste à documenter

Certains éléments de la colonne de droite te semblaient peut-être certains avant cet exercice. Ils deviennent maintenant des faits à vérifier, et non des conclusions à utiliser immédiatement.

4. Faits ou conditions encore à vérifier

Note ici une date, un titulaire, un montant, un document ou une condition contractuelle à confirmer. Ne cherche pas encore à conclure sur le traitement fiscal ou juridique de l'élément.

5. Ma prochaine vérification concrète

Je vais vérifier : _____ · Après de : _____ · Avant le : _____

Transformation — Je vois précisément ce qui est documenté au sujet de l'élément central de ma décision — et ce que je croyais savoir sans pouvoir le prouver.

ROADMAP PREMIUM

La résidence fiscale : le point qui peut tout changer

Beaucoup des vérifications que tu vas mener dépendent d'un même point : la résidence fiscale de chaque personne pour la période concernée. C'est pour cela que cette page arrive ici — après tes faits datés, ta carte et tes flux, et avant ton parcours.

Elle ne te dira pas où tu es résident fiscal. Ce n'est pas une limite du produit, c'est une précaution : une réponse approximative que tu te donnerais toi-même se propagerait ensuite dans chacune de tes décisions, sans que tu saches laquelle en dépend.

• À GARDER EN TÊTE

Aucun fait isolé, aucune date et aucune case cochée ne suffit à déterminer une résidence fiscale. Cette page ne te classe pas et ne te demande pas de te classer. Elle t'aide à réunir ce qui devra être examiné, et par qui.

1. Ce que ce point peut changer

Selon la réponse, et selon le moment concerné, peuvent varier :

- le pays qui peut demander une déclaration ;
- l'existence même d'une obligation déclarative ;
- le traitement d'une opération selon la date à laquelle elle intervient ;
- les documents à produire et à conserver ;
- l'interlocuteur compétent pour ta situation.

Cette Roadmap ne détermine aucun de ces points. Elle t'aide à repérer lesquels de tes sujets en dépendent.

2. Pourquoi la réponse ne se déduit pas d'un seul élément

Chaque pays applique ses propres règles en examinant l'ensemble des faits de la situation. Une même personne peut parfois être considérée comme résidente par les deux pays. La convention fiscale entre le Canada et la France prévoit alors un mécanisme d'examen de cette situation.

La situation doit être examinée individuellement pour chaque personne concernée. Une date de départ ou d'arrivée physique ne suffit pas, à elle seule, à établir un changement.

3. Les situations à documenter

Ces cases ne déterminent rien, ne se comptent pas et n'ont aucun poids prédéfini. Elles t'aident uniquement à repérer les faits à présenter lors d'une vérification.

Foyer et logement ☐ les membres de mon foyer ne vivent pas tous dans le même pays ☐ un logement reste disponible pour mon usage dans les deux pays ☐ la période de mon installation durable est difficile à situer précisément

Activité et revenus ☐ je perçois des revenus provenant du pays où je ne vis pas ☐ une activité professionnelle continue dans les deux pays ☐ mon activité dans un pays a commencé avant la fin de celle de l'autre

Opérations envisagées ☐ une opération importante est envisagée, et sa date n'est pas encore fixée ☐ une opération a déjà eu lieu à une période où ma situation évoluait

Informations contradictoires ☐ deux institutions ou professionnels m'ont donné des réponses différentes ☐ une réponse reçue dépendait d'un statut que personne n'a confirmé

4. Ce que tu peux préparer dès maintenant

Une chronologie claire et des documents réunis permettent généralement à un professionnel d'examiner plus efficacement une situation qu'une série de questions isolées. Tu disposes déjà de l'essentiel :

☐ ma chronologie de faits datés ☐ les dates concernant chaque membre du foyer ☐ les logements occupés ou disponibles dans chaque pays ☐ les dates de début et de fin d'activité ☐ mes sources de revenus dans les deux pays ☐ les opérations envisagées et leur horizon ☐ les réponses écrites déjà obtenues

► TA PROCHAINE VÉRIFICATION CONCRÈTE

Rassemble ces éléments dans un même dossier, puis note la question précise que tu souhaites faire examiner. Ma question :

_____ · Interlocuteur envisagé : _____ · Avant le : _____

▲ SIGNAL ORANGE

Ce sujet ne se conclut pas à partir d'une Roadmap, ni à partir d'une réponse obtenue d'une seule institution. Une institution financière peut confirmer ses propres règles ; elle ne détermine pas l'ensemble d'une situation entre deux pays. Lorsqu'une opération importante dépend de ce point, une validation en amont peut être nécessaire afin de ne pas agir à partir d'un statut supposé.

Transformation — Je ne cherche pas à déterminer ici ma résidence fiscale. Je sais désormais quels sujets en dépendent, quels faits sont déjà réunis et quelle question je dois faire examiner.

CHARNIÈRE

Les dépendances entre les éléments de ton patrimoine

Tu as repéré, page après page, quelques liens évidents : un prêt et son bien, un compte et les revenus qui y arrivent. Cette page cherche les autres — ceux qui ne sautent pas aux yeux et qui, pourtant, feront partie de ta décision.

Un lien n'est pas une conséquence. Identifier qu'un élément dépend d'un autre ne dit pas encore ce qui se passerait. Cela dit seulement qu'ils ne peuvent pas être examinés séparément.

- À GARDER EN TÊTE

Sur cette page, tu relies — tu ne conclus pas. Note qu'un élément en concerne un autre, sans écrire ce qui en découlerait. Les questions qui découlent de ces liens seront préparées dans ton parcours, puis présentées à l'interlocuteur approprié.

1. Les six types de lien à chercher

Financement un prêt, une garantie, une hypothèque, une caution	Flux un revenu ou une dépense qui circule de l'un vers l'autre	Personnes et détention même titulaire, détention conjointe, intervention d'une société ou d'une autre structure, gestion par une autre personne, bénéficiaire désigné
Acte ou contrat commun un même acte ou contrat établit, organise ou relie les deux éléments	Chronologie un même événement concerne les deux éléments, ou la réalisation de l'un dépend d'une date ou d'une opération liée à l'autre	Usage l'un sert l'autre : logement occupé, réserve affectée à un projet

2. Le test des dépendances

Applique ces trois questions à chaque élément marqué « lien direct » avec ton déclencheur.

- Si la décision envisagée modifiait cet élément — son usage, sa détention, son financement ou les flux associés — quels autres éléments de ta carte seraient également concernés ?
- Quels éléments sont reliés par une même personne, un même acte, un même contrat ou un même événement daté ?
- Quel élément finance, garantit ou permet le fonctionnement d'un autre ?

3. Ta carte des principales dépendances

Note ici les quatre liens les plus utiles pour préparer ton déclencheur. Si tu en identifies davantage, commence par ceux qui font intervenir plusieurs personnes, plusieurs éléments ou un document encore manquant.

Élément (n°)	Type de lien	Autre élément concerné (n°)	Personne concernée autre que moi	Repérage du lien
				☐ déjà identifié ☐ découvert ici
				☐ déjà identifié ☐ découvert ici
				☐ déjà identifié ☐ découvert ici
				☐ déjà identifié ☐ découvert ici

4. Ce que tu viens de découvrir

La dépendance que je n'avais pas identifiée : _____

L'élément qui apparaît dans le plus grand nombre de liens : _____

Les personnes autres que moi qui interviennent dans ces liens : _____

Première lecture

- Quels éléments doivent maintenant être examinés ensemble pour préparer ta décision ?
- Quels éléments devront être présentés ensemble à un interlocuteur ?
- Quel lien repose sur un document que tu n'as pas encore retrouvé ?

- LA RÈGLE À GARDER EN TÊTE

Un actif peut être examiné séparément. Une décision patrimoniale se prépare avec les éléments qui lui sont liés.

C'est cela, préparer ses décisions patrimoine par patrimoine.

Transformation — Je ne considère plus l'élément central isolément. Je sais quels éléments, personnes, flux et documents doivent être examinés avec lui.

ROADMAP PREMIUM

Sécuriser la traçabilité d'un mouvement de fonds

Un mouvement de fonds important entre les deux pays — issu d'une vente, d'une succession, d'un rachat, d'une épargne accumulée — se documente au moment où il a lieu. Reconstituer son origine plusieurs années plus tard, à partir de relevés partiels, est nettement plus difficile.

► **CETTE PAGE TE CONCERNE SI**

un mouvement de fonds important a déjà eu lieu, ou pourrait avoir lieu dans le cadre de ta décision. Sinon, passe directement au bandeau de routage en bas de page.

• **À GARDER EN TÊTE**

Cette page documente un mouvement. Elle ne t'aide pas à choisir le moment, le prestataire, le montant ou la méthode d'une conversion. Ces choix ne relèvent pas de cette Roadmap.

Choisis uniquement la section correspondant à ta situation. Tu n'as pas à compléter les deux.

1. Un mouvement déjà réalisé

Date réelle de l'opération	Origine précise de la somme (vente, succession, rachat, épargne...)	
Événement qui l'a générée, et sa date	Personne au nom de laquelle les fonds étaient détenus avant	
Personne qui les a reçus	Compte et institution de départ — pays de l'institution	
Compte et institution d'arrivée — pays de l'institution	Montant et devise au départ	
Montant et devise reçus	Taux effectivement appliqué	
Frais effectivement prélevés	Intermédiaire éventuel	
Justificatifs conservés		

Ces informations décrivent une opération passée. Elles ne servent pas de référence pour décider d'une opération future.

2. Un mouvement envisagé

Tu ne peux pas encore documenter ce qui n'a pas eu lieu. En revanche, tu peux préparer ce qu'il faudra pouvoir établir le moment venu.

☐ l'origine de la somme et l'événement qui la génère ☐ la personne au nom de laquelle les fonds sont détenus aujourd'hui ☐ la personne ou le compte envisagé pour recevoir les fonds, et le rôle prévu de cette destination ☐ les documents établissant cette origine (acte de vente, acte notarié, relevé de contrat, attestation) ☐ les comptes de départ et d'arrivée envisagés ☐ les exigences documentaires communiquées par les institutions concernées, lorsqu'elles sont déjà connues

Le document le plus difficile à obtenir dans cette liste : _____ **Je le demande auprès de :** _____
avant le : _____

▲ **SIGNAL ORANGE**

La personne qui reçoit une somme n'est pas nécessairement celle à qui elle appartient juridiquement. Lorsqu'une somme provient d'une succession, d'une donation, d'une indivision ou d'un compte détenu à plusieurs, son origine et sa détention peuvent nécessiter des documents particuliers. Si ces éléments ne sont pas clairement établis, une validation en amont peut être nécessaire afin d'éviter de devoir les reconstituer après le mouvement.

Transformation — Je sais ce qui devra pouvoir être documenté au sujet de mes mouvements de fonds — leur origine, leur détention, leur destination et l'événement qui les a générés — et quels éléments restent à préparer.

► **REJOINS TON PARCOURS**

Tu as réuni tes faits datés, ta carte, tes flux, tes repères documentés et tes dépendances. Rends-toi maintenant **uniquement** au parcours correspondant à ton déclencheur.

☐ IMMOBILIER FRANCE ☐ MOUVEMENT DE FONDS ☐ COMPTE OU CONTRAT ☐ TRANSMISSION ☐ RETRAITE ☐ PASSERELLE CANADA

Consulte un second parcours seulement si une deuxième décision distincte est réellement en préparation.

Tu n'avais pas identifié de parcours au début de cette Roadmap ? Reprends les décisions ou obligations révélées par ta chronologie, ta carte et tes dépendances. Choisis le parcours correspondant au sujet nécessitant la première vérification. Si aucune décision n'approche mais qu'une obligation déclarative canadienne pourrait te concerner, rends-toi à la passerelle Canada.

PARCOURS A

Je prépare une décision concernant un bien immobilier en France

Tu es ici si... tu détiens, seul ou avec d'autres, un bien en France et tu examines ce que tu vas en faire, sans avoir encore arrêté ta décision.

Les options que tu examines — cette Roadmap ne les classe pas :

- ☐ le conserver pour un usage futur
 ☐ commencer ou poursuivre une location
 ☐ le vendre
 ☐ modifier son mode de détention ou de gestion
 ☐ attendre qu'une autre décision se précise

Les éléments susceptibles d'être liés (*reprennent leurs n° de ta carte*) : le prêt et ses garanties · l'assurance · les revenus locatifs et les charges · le compte qui reçoit ou paie ces flux · les autres personnes titulaires ou intervenantes · le gestionnaire · la structure ou les documents de détention — détention conjointe, indivision, société ou autre structure.

Les faits ou dates pouvant modifier tes vérifications

- la date envisagée de l'opération, replacée dans ta chronologie
- le ou les titulaires tels qu'ils figurent sur l'acte
- l'usage du bien aujourd'hui, et son historique d'usage
- l'existence d'un prêt en cours et de ses conditions
- la présence d'autres personnes dans la détention

Catégories à faire confirmer
☐ traitement fiscal au Canada
 ☐ traitement fiscal en France
 ☐ obligation déclarative
 ☐ règle juridique ou successorale
 ☐ condition contractuelle ou institutionnelle
 ☐ effet sur un autre actif, revenu ou membre du foyer

Documents à préparer : acte d'acquisition · relevé de prêt · contrat d'assurance · baux · avis de taxes · historique des revenus et dépenses · documents de détention · coordonnées du gestionnaire.

Interlocuteur approprié : notaire · fiscaliste ou comptable connaissant les situations France-Canada · prêteur · assureur · gestionnaire.

Question précise à poser (*exemple*) : « Compte tenu de ma situation et de la date envisagée, quelles vérifications et quelles obligations dois-je examiner avant cette opération, dans chacun des deux pays ? » Ma question : _____

Prochaine vérification concrète : _____ · Après de : _____ · Avant le : _____

▲ SIGNAL ORANGE

Si une vente est envisagée, complète aussi *Sécuriser la traçabilité d'un mouvement de fonds*. Si le bien est détenu à plusieurs, via une société, s'il est concerné par une transmission ou si tu envisages de modifier son mode de détention, rends-toi également aux *Zones avancées*.

■ TON PARCOURS EST PRÊT

Tu as identifié les éléments à examiner ensemble, les catégories à faire confirmer, l'interlocuteur approprié et ta prochaine vérification. Tu les rassembleras dans ta feuille de route finale.

PARCOURS B

Je vais déplacer ou recevoir une somme importante entre la France et le Canada

Tu es ici si... une somme significative a circulé, ou pourrait circuler, entre les deux pays — quelle qu'en soit l'origine.

L'origine possible de la somme : ☐ vente d'un bien ☐ succession ou donation ☐ rachat ou clôture d'un contrat ☐ épargne déjà constituée ☐ revenu exceptionnel ou remboursement ☐ autre

Les éléments susceptibles d'être liés : l'élément ou l'événement qui génère la somme · le compte de départ · le compte d'arrivée · les titulaires de chacun · les autres personnes mentionnées dans les actes, contrats ou documents liés à la somme · les documents établissant son origine.

Les faits ou dates pouvant modifier tes vérifications

- l'événement générateur et sa date, distincts de la date du mouvement lui-même
- la personne au nom de laquelle les fonds sont détenus avant le mouvement
- la personne ou le compte destinataire, et le rôle prévu de cette destination
- l'existence d'autres personnes ou structures mentionnées dans les documents établissant l'origine ou la détention des fonds
- la période de ta situation à laquelle le mouvement se rattache

Catégories à faire confirmer ☐ traitement fiscal au Canada ☐ traitement fiscal en France ☐ obligation déclarative ☐ règle juridique ou successorale ☐ condition contractuelle ou institutionnelle ☐ effet sur un autre actif, revenu ou membre du foyer

Documents à préparer : acte de vente · acte notarié ou attestation successorale · relevé du contrat concerné · relevés des comptes de départ et d'arrivée · documents établissant la détention des fonds · exigences documentaires déjà communiquées par les institutions.

Interlocuteur approprié : institution de départ · institution d'arrivée · notaire · fiscaliste ou comptable connaissant les situations France–Canada.

Question précise à poser (*exemple*) : « Compte tenu de l'origine de cette somme et de la personne au nom de laquelle elle est détenue, quels documents et quelles obligations dois-je examiner avant le mouvement ? » Ma question : _____

Prochaine vérification concrète : _____ · Après de : _____ · Avant le : _____

▲ SIGNAL ORANGE

Ce parcours prépare la décision autour du mouvement. Le mouvement lui-même se documente dans *Sécuriser la traçabilité d'un mouvement de fonds* — complète-la avant ou après cette page selon que l'opération a déjà eu lieu ou non.

■ TON PARCOURS EST PRÊT

Tu as identifié les éléments à examiner ensemble, les catégories à faire confirmer, l'interlocuteur approprié et ta prochaine vérification. Tu les rassembleras dans ta feuille de route finale.

PARCOURS C

J'envisage de fermer, racheter ou transférer un compte ou un contrat français

Tu es ici si... tu examines une opération sur une assurance-vie, un PEA, un PER, un compte-titres, un compte bancaire ou un autre contrat détenu en France.

• CES OPÉRATIONS NE SONT PAS ÉQUIVALENTES

Fermer, racheter partiellement, racheter totalement, transférer vers une autre institution ou simplement cesser d'alimenter sont des opérations **distinctes**, qui peuvent nécessiter des conditions et des vérifications différentes. Avant toute vérification, identifie précisément laquelle tu envisages — beaucoup de questions mal posées viennent d'une opération mal nommée.

L'opération que j'envisage : _____

Le contrat ou compte concerné (n° de ma carte) : _____

Les éléments susceptibles d'être liés : le compte qui recevrait les fonds · un bénéficiaire désigné · un co-titulaire · un projet que ce contrat finance · un autre contrat relié par un même titulaire, un même bénéficiaire, un même objectif ou des flux communs.

Les faits ou dates pouvant modifier tes vérifications

- la date d'ouverture du contrat et son historique de versements
- la date envisagée de l'opération, replacée dans ta chronologie
- le ou les titulaires, et l'existence d'un bénéficiaire désigné
- les conditions que l'institution applique aujourd'hui à ta situation
- l'existence de documents permettant d'établir l'historique du contrat

Catégories à faire confirmer ☐ traitement fiscal au Canada ☐ traitement fiscal en France ☐ obligation déclarative ☐ règle juridique ou successorale ☐ condition contractuelle ou institutionnelle ☐ effet sur un autre actif, revenu ou membre du foyer

Documents à préparer : conditions générales et particulières du contrat · attestation d'ouverture · relevés annuels · historique des versements et des retraits · désignation bénéficiaire · échanges écrits avec l'institution.

Interlocuteur approprié : institution ou assureur détenant le contrat · fiscaliste ou comptable connaissant les situations France-Canada.

Question précise à poser (*exemple*) : « Pour l'opération précise que j'envisage sur ce contrat, quelles conditions votre établissement applique-t-il à ma situation actuelle, et pouvez-vous me le confirmer par écrit ? » Ma question : _____

Prochaine vérification concrète : _____ · Auprès de : _____ · Avant le : _____

▲ SIGNAL ORANGE

Une réponse obtenue d'une institution porte sur ses propres conditions. Elle ne détermine pas l'ensemble des conséquences d'une opération entre deux pays. Si l'opération génère un mouvement de fonds vers le Canada, complète aussi *Sécuriser la traçabilité d'un mouvement de fonds*.

■ TON PARCOURS EST PRÊT

Tu as identifié les éléments à examiner ensemble, les catégories à faire confirmer, l'interlocuteur approprié et ta prochaine vérification. Tu les rassembleras dans ta feuille de route finale.

PARCOURS D

Je prépare une donation ou une succession entre les deux pays

Tu es ici si... tu envisages de donner, de recevoir ou d'organiser la transmission d'un bien ou d'une somme, alors que les personnes ou les biens concernés se répartissent entre la France et le Canada.

▲ CE PARCOURS PRÉPARE, IL NE RÉSOUT PAS

La transmission entre deux pays met en jeu des règles civiles et fiscales qui dépendent des personnes, des biens, des dates et des actes existants. Cette page t'aide à réunir ces éléments et à identifier les bons interlocuteurs. Elle ne détermine ni les règles applicables, ni leurs conséquences, ni la marche à suivre.

Les personnes concernées

Personne	Rôle documenté ou envisagé — personne qui transmet, personne qui reçoit, bénéficiaire désigné, autre	Lieu de vie actuel	Lien de parenté éventuel

Le lieu de vie décrit uniquement la situation actuelle. Il ne détermine pas la résidence fiscale de la personne.

Les biens ou sommes concernés (n° de ta carte) : _____ **Pays du bien ou de l'institution pour chacun :** _____

Les faits, dates et actes pouvant modifier tes vérifications

- la situation de chaque personne concernée, examinée individuellement
- le pays du bien ou de l'institution, bien par bien
- les actes déjà existants : testament, donation antérieure, clause bénéficiaire, contrat de mariage, acte de détention
- les dates de ces actes et leur ordre
- l'existence d'une détention conjointe, d'une indivision ou d'une société

Catégories à faire confirmer ☐ traitement fiscal au Canada ☐ traitement fiscal en France ☐ obligation déclarative ☐ règle juridique ou successorale ☐ condition contractuelle ou institutionnelle ☐ effet sur un autre actif, revenu ou membre du foyer

Documents à préparer : actes de détention des biens · testament ou dispositions existantes · désignations bénéficiaires · donations antérieures · contrat de mariage ou d'union · documents d'identité et de filiation · relevés des comptes ou contrats concernés.

Interlocuteur approprié : notaire · avocat · fiscaliste ou comptable connaissant les situations France-Canada. Selon les personnes et les biens concernés, plusieurs professionnels peuvent devoir se coordonner.

Question précise à poser (exemple) : « Voici les personnes concernées, les pays où elles vivent, les biens concernés et les actes déjà existants. Quelles règles doivent être examinées dans ma situation, et quels documents supplémentaires vous faut-il ? » Ma question : _____

Prochaine vérification concrète : _____ · Après de : _____ · Avant le : _____

▲ SIGNAL ORANGE

Une modification d'acte, de clause bénéficiaire ou de mode de détention peut nécessiter une validation préalable, notamment lorsqu'elle concerne plusieurs personnes ou plusieurs pays. Prépare les documents existants avant de demander quel examen est nécessaire. Si une société, une fiducie ou une indivision complexe est concernée, rends-toi également aux *Zones avancées*.

■ TON PARCOURS EST PRÊT

Tu as identifié les éléments à examiner ensemble, les catégories à faire confirmer, l'interlocuteur approprié et ta prochaine vérification. Tu les rassembleras dans ta feuille de route finale.

PARCOURS E

Je prépare ma retraite avec des droits ou des revenus dans les deux pays

Tu es ici si... tu as travaillé, cotisé ou constitué une épargne dans les deux pays, et tu prépares la période où tes revenus proviendront de plusieurs sources.

Recense tes droits et sources de revenus prévus

Source ou régime	Pays de l'organisme ou de l'institution	Titulaire	Ce que j'ai déjà documenté	À demander à

Sources fréquentes : régimes publics de chaque pays · régime d'un employeur · épargne-retraite individuelle · revenus locatifs · autres placements.

Les faits ou dates pouvant modifier tes vérifications

- les périodes travaillées ou cotisées dans chaque pays, et les documents qui les établissent
- les dates auxquelles chaque droit peut commencer à être versé
- le pays de l'organisme ou de l'institution qui effectuerait le versement, ainsi que le compte destinataire envisagé
- les devises de référence de chaque source
- les autres revenus qui continueraient en parallèle

Catégories à faire confirmer ☐ traitement fiscal au Canada ☐ traitement fiscal en France ☐ obligation déclarative ☐ règle juridique ou successorale ☐ condition contractuelle ou institutionnelle ☐ effet sur un autre actif, revenu ou membre du foyer

Documents à préparer : relevés de carrière ou de participation de chaque régime · attestations d'affiliation · relevés d'épargne-retraite · justificatifs des périodes travaillées dans chaque pays · coordonnées des organismes concernés.

Interlocuteur approprié : chaque organisme ou administrateur de régime · fiscaliste ou comptable connaissant les situations France-Canada.

Question précise à poser (exemple) : « Voici les périodes pendant lesquelles j'ai cotisé et les documents dont je dispose. Quels éléments manquent à mon dossier, et quelles démarches dois-je engager auprès de vous ? » Ma question : _____

Question complémentaire possible : « Mes périodes travaillées, cotisées ou documentées dans l'autre pays peuvent-elles être prises en compte dans l'examen de mes droits auprès de votre organisme ? Si oui, quels justificatifs devez-vous recevoir ? »

Prochaine vérification concrète : _____ · À partir de : _____ · Avant le : _____

▲ SIGNAL ORANGE

Lorsque les périodes sont anciennes ou réparties entre plusieurs organismes, leur reconstitution peut demander du temps. Identifie dès maintenant le relevé ou l'attestation qui semble le plus difficile à obtenir et planifie une première demande. Pour les enveloppes canadiennes, la Roadmap *Organiser son épargne au Canada* traite leur fonctionnement.

■ TON PARCOURS EST PRÊT

Tu as identifié les éléments à examiner ensemble, les catégories à faire confirmer, l'interlocuteur approprié et ta prochaine vérification. Tu les rassembleras dans ta feuille de route finale.

Aucune synthèse n'est complétée ici : elle ne l'est qu'une seule fois, dans la feuille de route finale. Un parcours prépare les informations ; il ne demande pas de les recopier immédiatement.

PASSERELLE CANADA

Comprendre si une obligation déclarative canadienne peut concerner tes avoirs français

Jusqu'ici, cette Roadmap a porté sur des décisions. Cette page porte sur autre chose : une **obligation** qui peut exister indépendamment de toute décision. Une personne résidente du Canada peut avoir à déclarer certains biens détenus à l'étranger — même si elle n'envisage ni vente, ni transfert, ni transmission.

• À GARDER EN TÊTE

Cette page t'aide à repérer si le sujet te concerne et à réunir ce qu'il faudrait examiner. Elle ne détermine pas si une obligation existe dans ta situation, ni ce que tu devrais produire. Ces repères sont datés — vérifie-les pour l'année concernée.

■ REPÈRE FACTUEL

Une personne résidente du Canada peut devoir produire le formulaire **T1135** lorsqu'elle détient, à un moment de l'année, des **biens étrangers déterminés** dont le **coût total** dépasse **100 000 \$ CA**. Il s'agit d'une déclaration de renseignements, et non d'un impôt supplémentaire.

Le seuil s'apprécie **globalement**, tous biens confondus, et non actif par actif. Il repose sur le **coût indiqué** — généralement le prix de base rajusté — et **non sur la valeur marchande actuelle**. Le seuil se teste **à tout moment de l'année** : un bien vendu avant la fin de l'année peut malgré tout devoir être déclaré.

■ UN FORMULAIRE DISTINCT AU QUÉBEC

À compter de l'année d'imposition 2025, une personne résidente du Québec peut également devoir produire la **Déclaration relative à la détention de biens étrangers** — **formulaire TP-1079.8.BE** — lorsque les conditions provinciales sont remplies.

Cette déclaration est distincte du formulaire fédéral T1135. Les deux obligations doivent être vérifiées séparément, même si plusieurs notions et le seuil général se ressemblent.

*Terminologie : le fédéral vise les biens étrangers **déterminés**, le Québec les biens étrangers **désignés**. Les deux périmètres ne sont pas nécessairement identiques.*

Coût, et non valeur. Un bien acquis il y a longtemps peut valoir beaucoup aujourd'hui sans que son coût atteigne le seuil — et inversement. C'est le coût qui compte.

■ UNE RÈGLE PROPRE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Un particulier n'est généralement pas tenu de produire cette déclaration pour l'année d'imposition au cours de laquelle il devient résident du Canada. Pour les biens étrangers qu'il détient alors, leur juste valeur marchande à la date de l'arrivée constitue le repère initial de coût utilisé pour examiner les années suivantes.

Cette règle existe au fédéral et dans la nouvelle déclaration québécoise. Elle ne dispense pas d'examiner séparément les revenus produits pendant l'année d'arrivée.

■ DÉCLARER UN REVENU ET PRODUIRE CE FORMULAIRE SONT DEUX CHOSES DISTINCTES

Les revenus tirés de biens étrangers doivent être déclarés selon les règles applicables, **quel que soit** le coût de ces biens. Le seuil de 100 000 \$ concerne l'obligation de produire le formulaire, pas l'obligation de déclarer un revenu.

■ REPÈRE FACTUEL

Ne sont généralement pas visés : les biens à usage personnel (une résidence de vacances servant principalement à un usage personnel, les objets d'art, bijoux et biens semblables) ; les biens utilisés ou détenus exclusivement dans le cadre d'une entreprise exploitée activement ; les biens détenus **à l'intérieur** d'un REER ou d'un CELI. Certaines de ces exclusions reposent sur l'usage réel du bien, qui s'apprécie au cas par cas.

▲ SIGNAL ORANGE — LES CATÉGORIES NE SONT PAS INTUITIVES

Certains biens que l'on ne considère pas spontanément comme des « placements étrangers » peuvent entrer dans les catégories visées ; d'autres, que l'on croit visés, en sont exclus.

À titre d'exemple, l'ARC indique qu'une police d'assurance-vie émise par un assureur étranger fait partie des biens étrangers déterminés. Revenu Québec inclut également les participations dans une police d'assurance étrangère parmi les catégories visées. La qualification de ton contrat précis et la détermination de son coût indiqué peuvent toutefois nécessiter une vérification technique.

Ne conclus ni dans un sens ni dans l'autre à partir du seul nom commercial du contrat : inscris-le dans ta liste et fais-le examiner.

4. Ce que tu peux documenter dès maintenant

☐ Depuis quelle année suis-je résident du Canada ? ☐ Quels biens, comptes ou contrats ai-je détenus en France, et sur quelles années ? ☐ Les ai-je détenus seul ou avec d'autres personnes ? ☐ Quel était leur coût ou leur valeur de référence — notamment au moment de mon arrivée ? ☐ Lesquels ont produit un revenu, et sur quelles années ? ☐ Quelles déclarations ou formulaires ont déjà été produits, et par qui ? ☐ De quels documents disposé-je pour établir chacune de ces années ?

► TA PROCHAINE VÉRIFICATION CONCRÈTE

Reprends ta carte et tes repères documentés, et dresse la liste des biens détenus hors du Canada, année par année. Tu n'as pas à déterminer lesquels sont visés — seulement à les recenser. Première année à documenter : _____ · Document manquant le plus ancien : _____

Repères vérifiés en juillet 2026 — à revérifier pour l'année concernée.

Reconstituer les années et les éléments à examiner

Certains lecteurs découvriront à la page précédente un sujet qu'ils n'avaient pas identifié. Cette page existe pour une seule raison : transformer cette découverte en préparation ordonnée, plutôt qu'en réaction précipitée.

▲ UNE DÉCLARATION A PEUT-ÊTRE ÉTÉ OMISE

Ne conclus pas immédiatement que tu es en défaut. Les biens visés, les exclusions, les années concernées et les valeurs à utiliser dépendent de ta situation. Ne choisis pas non plus une démarche corrective à partir de cette Roadmap : prépare les faits, puis fais confirmer la marche à suivre avant d'envoyer quoi que ce soit.

Année	Biens ou contrats détenus hors du Canada	Repère documenté — nature, date, montant et devise	Revenus produits cette année-là	Formulaire fédéral T1135 déjà produit	Formulaire Québec TP-1079.8.BE déjà produit — à partir de 2025	Documents disponibles
				☐ oui ☐ non ☐ retrouvé ☐ à vérifier	☐ oui ☐ non retrouvé ☐ non applicable à l'année ☐ à vérifier	☐ oui ☐ à retrouver
				☐ oui ☐ non ☐ retrouvé ☐ à vérifier	☐ oui ☐ non retrouvé ☐ non applicable à l'année ☐ à vérifier	☐ oui ☐ à retrouver
				☐ oui ☐ non ☐ retrouvé ☐ à vérifier	☐ oui ☐ non retrouvé ☐ non applicable à l'année ☐ à vérifier	☐ oui ☐ à retrouver
				☐ oui ☐ non ☐ retrouvé ☐ à vérifier	☐ oui ☐ non retrouvé ☐ non applicable à l'année ☐ à vérifier	☐ oui ☐ à retrouver
				☐ oui ☐ non ☐ retrouvé ☐ à vérifier	☐ oui ☐ non retrouvé ☐ non applicable à l'année ☐ à vérifier	☐ oui ☐ à retrouver
				☐ oui ☐ non ☐ retrouvé ☐ à vérifier	☐ oui ☐ non retrouvé ☐ non applicable à l'année ☐ à vérifier	☐ oui ☐ à retrouver

Commence par l'année de ton arrivée au Canada, non pour conclure qu'une déclaration devait être produite cette année-là, mais pour retrouver les biens détenus et les valeurs documentées au moment de l'arrivée. Ces repères peuvent être nécessaires pour examiner les années suivantes.

Une année pour laquelle tu ne disposes d'aucun document se note simplement « à reconstituer » — c'est une information utile en soi.

Préparer l'examen sans choisir seul la démarche

Tu as reconstitué tes années, tes biens et tes documents. Cette page t'aide à préparer leur examen — sans choisir toi-même la démarche à entreprendre.

1. Ce que tu prépares — et ce que tu ne fais pas seul

Tu peux préparer : la liste des biens par année · les valeurs ou coûts de référence documentés · les revenus associés · les déclarations déjà produites · les documents manquants · les questions à poser.

Tu ne détermènes pas seul : si une obligation existait pour une année donnée · quels biens étaient visés · quelle valeur retenir · quelle démarche entreprendre, ni dans quel ordre.

Une production tardive, incomplète ou inexacte peut entraîner des pénalités et, dans certaines situations, prolonger la période pendant laquelle l'administration peut revoir une déclaration. Cette Roadmap ne calcule pas ces conséquences et ne détermine pas si elles concernent ta situation.

Si une année semble devoir être examinée, commence par réunir les biens, les valeurs, les revenus et les formulaires déjà produits avant de choisir une démarche.

■ À SAVOIR

L'Agence du revenu du Canada administre un **Programme des divulgations volontaires** qui peut concerner certains formulaires T1135 incomplets ou non produits, sous conditions. Son admissibilité et l'allègement éventuel sont examinés au cas par cas.

Ce programme est fédéral. Cette Roadmap ne détermine pas la démarche applicable auprès de Revenu Québec lorsqu'un formulaire provincial TP-1079.8.BE doit être examiné. Les deux administrations et les deux procédures doivent être distinguées.

2. Préparer l'examen

Interlocuteur approprié : un fiscaliste ou un comptable habitué aux situations internationales, et connaissant les particularités France–Canada.

Question précise à poser (*exemple*) : « Voici les biens que j'ai détenus en France, par année, avec les valeurs et documents dont je dispose, ainsi que les déclarations déjà produites. Quelles obligations doivent être examinées pour chacune de ces années, et quels documents supplémentaires vous faut-il ? »

Ma question : _____

Ma prochaine action : _____ · Auprès de : _____ · Avant le : _____

Transformation — Je ne conclus pas encore qu'une obligation a été omise. En revanche, j'ai distingué les années, les biens, les revenus et les déclarations fédérales et québécoises à examiner, et je sais quelle question poser, à qui.

ROADMAP PREMIUM

Ce qui se prépare, mais ne se tranche pas ici

Certaines situations ne sont pas simplement « plus compliquées ». Elles sont d'une autre nature : leur réponse dépend de plusieurs faits examinés **ensemble**, des règles de deux pays, et parfois de documents rédigés il y a longtemps par d'autres personnes.

1. Reconnaître une zone avancée

☐ un bien ou un élément est détenu par une société (SCI, société canadienne, holding ou autre) ☐ une fiducie, un trust ou une structure comparable intervient ☐ un bien est détenu en indivision, ou les droits sur ce bien sont répartis entre plusieurs personnes dans le cadre d'un démembrement ☐ une succession est ouverte, en cours de règlement ou comporte encore des éléments non clarifiés ☐ une entreprise est exploitée dans l'un ou les deux pays ☐ un bien, un compte, une institution ou une personne concernée se situe dans un **troisième pays** ☐ le régime matrimonial ou un contrat d'union produit des effets dans les deux pays ☐ une personne concernée est mineure ou fait l'objet d'une mesure de protection ou de représentation ☐ des documents anciens ou incomplets ne permettent pas d'identifier clairement les titulaires, les droits mentionnés ou certaines dates

Si une ou plusieurs de ces situations te concernent, utilise cette page pour préparer le dossier avant de tirer une conclusion ou d'engager une modification.

2. Ici, la Roadmap change de rôle

Dans ces situations, la réponse peut dépendre de plusieurs personnes, biens, actes, dates et règles examinés ensemble. Un document général ne dispose pas des informations nécessaires pour mener cette analyse individualisée.

La Roadmap continue néanmoins de remplir une fonction concrète : elle transforme ta chronologie, ta carte, tes dépendances et tes documents en un dossier exploitable, plutôt qu'en une question isolée.

- À SAVOIR

Le Toolkit peut faciliter la collecte, l'organisation et le suivi des informations. Il ne remplace pas l'analyse individualisée que certaines zones avancées peuvent nécessiter.

3. Ce que tu prépares malgré tout

Élément à réunir	Où le trouver	État
Les personnes concernées et leur lieu de vie actuel		☐ fait ☐ à compléter
Les biens ou éléments concernés, et le pays du bien ou de l'institution		☐ fait ☐ à compléter
Les documents de détention (statuts, actes, conventions, désignations)		☐ fait ☐ à compléter
La chronologie des faits datés déjà établie		☐ fait ☐ à compléter
Les dépendances identifiées entre les éléments		☐ fait ☐ à compléter
Les déclarations déjà produites et les réponses écrites déjà obtenues		☐ fait ☐ à compléter
Ce qui n'a pas pu être documenté, et pourquoi		☐ fait ☐ à compléter

La dernière ligne compte autant que les autres : savoir précisément ce qui manque fait partie du dossier.

4. Identifier le bon interlocuteur — et anticiper la coordination

Selon les éléments concernés, plusieurs professionnels peuvent devoir intervenir : notaire, avocat, fiscaliste ou comptable connaissant les situations France-Canada, et parfois un correspondant dans l'autre pays.

- ▲ SIGNAL ORANGE — LE POINT LE PLUS SOUVENT NÉGLIGÉ

Lorsque plusieurs professionnels interviennent, chacun peut répondre correctement pour son propre champ sans que l'ensemble ait encore été rapproché. Dès le premier rendez-vous, demande qui peut coordonner l'examen global et quelles informations doivent circuler entre les intervenants.

Si deux réponses te semblent incompatibles, présente l'écart aux professionnels concernés et demande-leur d'explicitier les hypothèses, les faits ou les règles sur lesquels leurs réponses reposent. Ne choisis pas une réponse uniquement parce qu'elle paraît plus favorable ou plus simple.

5. Ta prochaine action

Premier professionnel à contacter : _____ Question principale à lui transmettre : _____

Élément de dossier manquant à réunir avant le rendez-vous : _____ Avant le : _____

Transformation — J'ai identifié les éléments de ma situation qui peuvent nécessiter une analyse individualisée. Je sais ce que j'apporterai au premier rendez-vous, ce qui manque encore et quelle question poser sur la coordination de l'ensemble.

ROADMAP PREMIUM

Ta feuille de route finale

Cette page ne pose aucune question nouvelle. Elle rassemble ce que tu as déjà produit : tes préoccupations de départ, la carte de décision de ton parcours, et ce qui reste à obtenir.

1. Reviens à tes préoccupations initiales

Ma préoccupation initiale	Ce que j'ai clarifié	Ce qu'il reste à documenter	État

États possibles : information générale comprise · fait à documenter · réponse institutionnelle attendue · validation professionnelle à préparer · sujet à reprendre plus tard.

Il est normal qu'une préoccupation ne soit pas résolue. L'objectif était de savoir précisément pourquoi, et ce qui manque.

2. Construis ta carte de décision finale

À partir du parcours que tu as complété et du tronc commun, rassemble ici les éléments utiles. Tu ne réponds à aucune nouvelle question : tu synthétises ce que tu as déjà documenté. Ne complète la colonne « Autre sujet préparé » que si une seconde décision ou obligation distincte était réellement en préparation.

Élément	Mon parcours principal	Autre sujet préparé, le cas échéant
Décision ou obligation préparée		
Éléments concernés — n°		
Dépendance principale identifiée, le cas échéant		
Fait ou date encore manquant		
Catégories à faire confirmer		
Interlocuteur approprié		

La prochaine vérification concrète a déjà été formulée dans ton parcours. Elle sera reprise directement dans tes trois actions, à la page suivante.

3. Ce qui peut attendre

Sujet identifié mais non prioritaire : _____ Pourquoi je le classe provisoirement après mon sujet principal :

_____ Date ou événement qui déclenchera son réexamen : _____

• LA RÈGLE À GARDER EN TÊTE

Ce n'est pas seulement ce que tu détiens qui compte. C'est qui le détient, où, depuis quand, en lien avec quoi, et à quel moment la décision sera prise.

C'est cela, préparer ses décisions patrimoine par patrimoine.

ROADMAP PREMIUM

Tes trois prochaines actions

Ta feuille de route contient sans doute plus d'éléments que tu ne peux traiter en même temps. Les trois actions ci-dessous couvrent trois natures de démarche différentes : documenter un fait, obtenir une réponse institutionnelle et préparer une validation professionnelle. Certaines peuvent avancer en parallèle ; d'autres devront être réalisées dans un ordre précis.

Action 1 — Retrouver ou confirmer un fait, une date ou un document

Je vais : _____ · Après de : _____ · Avant le : _____
Terminée lorsque : _____

Action 2 — Obtenir une réponse d'une institution

Je vais : _____ · Après de : _____ · Avant le : _____
Terminée lorsque : _____

Lorsque la réponse porte sur une opération importante, essaie d'obtenir une confirmation écrite et conserve-la avec les documents concernés.

Action 3 — Préparer ou demander une validation professionnelle

Je vais : _____ · Après de : _____ · Avant le : _____
Terminée lorsque : _____

• À GARDER EN TÊTE

Une action terminée signifie que tu as obtenu l'information ou la confirmation recherchée. Elle ne signifie pas qu'une opération doit être effectuée.

Vérifie que ta Roadmap est exploitable

☐ mes faits sont datés, situés et rattachés à des documents lorsque c'est possible ☐ ma carte indique le ou les titulaires figurant sur les documents, le pays du bien ou de l'institution et le rôle actuel de chaque élément ☐ j'ai identifié les flux qui traversent une frontière ☐ je sais quels repères sont documentés et lesquels restent à retrouver ☐ j'ai recherché les dépendances et noté celles qui ont été identifiées ☐ je sais quels sujets peuvent dépendre de ma résidence fiscale ☐ j'ai complété le parcours correspondant à mon déclencheur ☐ je sais quelles catégories doivent être confirmées, et par qui ☐ mes trois actions sont précises, datées et associées à un résultat attendu

Quand reprendre cette Roadmap

☐ ma situation ou celle d'un membre du foyer change ☐ une opération importante se précise ou est réalisée ☐ un bien change d'usage, de titulaire ou de mode de détention ☐ une succession ou une donation intervient ☐ un nouveau bien, compte ou contrat apparaît dans l'un des deux pays ☐ une administration ou une institution modifie ses règles ☐ je prépare une déclaration ou un rendez-vous professionnel

Prochaine date de révision générale : _____

ROADMAP PREMIUM

Pour poursuivre avec des outils de préparation et de suivi

Cette Roadmap t'a permis de structurer ta situation et de préparer tes prochaines vérifications. Le **Toolkit Patrimoine France–Canada** est conçu pour prolonger ce travail avec des modèles, des tableaux et des outils réutilisables.

Il regroupera notamment :

- des modèles de courriels et scripts de contact pour les institutions des deux pays ;
- des checklists documentaires et des tableaux de suivi ;
- des outils de préparation des mouvements de fonds et des rendez-vous professionnels ;
- une sélection de sources officielles et de formulaires à vérifier au moment de leur utilisation.

• CE QUE LE TOOLKIT NE FAIT PAS

Il facilite la collecte, l'organisation et le suivi. Il ne remplace pas l'analyse individualisée que certaines situations peuvent nécessiter.

► PROCHAINE ÉTAPE

Être informé(e) de la sortie du Toolkit Patrimoine France–Canada. Le Toolkit est en cours de préparation. Inscris-toi sur cashflowattitude.com pour recevoir les informations lors de sa mise à disposition.

• UN DERNIER REPÈRE

Un actif peut être examiné séparément. Une décision patrimoniale se prépare avec les éléments qui lui sont liés.

Cette Roadmap fournit une méthode générale de préparation et d'organisation. Elle ne constitue pas un conseil financier, fiscal, juridique ou comptable et ne détermine pas les opérations adaptées à ta situation personnelle.

Sources et mise à jour

Dernière vérification des repères factuels de la passerelle Canada : juillet 2026

Sources principales consultées

- **Agence du revenu du Canada** — [Bilan de vérification du revenu étranger](#) · consulté en juillet 2026
- **Agence du revenu du Canada** — [Questions et réponses au sujet du formulaire T1135](#) · consulté en juillet 2026
- **Agence du revenu du Canada** — [Formulaire T1135](#) · consulté en juillet 2026
- **Agence du revenu du Canada** — [Programme des divulgations volontaires](#) · consulté en juillet 2026
- **Agence du revenu du Canada** — [Détermination de votre statut de résidence](#) · consulté en juillet 2026
- **Revenu Québec** — [Obligation de déclarer les biens étrangers détenus à l'extérieur du Canada](#) · consulté en juillet 2026
- **Revenu Québec** — [Déclaration relative à la détention de biens étrangers \(formulaire TP-1079.8.BE\)](#) · consulté en juillet 2026
- **Revenu Québec** — [Aide par ligne — ligne 25, Biens étrangers](#) · consulté en juillet 2026
- **Légifrance** — [Code général des impôts, article 4 B \(domicile fiscal\)](#) · consulté en juillet 2026
- **Canada.ca** — [Convention fiscale entre le Canada et la France, version consolidée](#) · consulté en juillet 2026

• CE QUI PEUT ÉVOLUER — ET CE QUI RESTE STABLE

La méthode de cette Roadmap — chronologie, carte, dépendances, parcours — ne dépend d'aucun seuil ni d'aucun taux.

Les repères susceptibles d'évoluer sont concentrés dans la **passerelle Canada** : seuils, noms de formulaires, années d'application, conditions d'accès aux programmes. Ces repères sont datés sur la page où ils figurent et doivent être vérifiés pour l'année concernée, auprès des administrations concernées ou d'un professionnel autorisé.